



REGLEMENT JEU CONCOURS FOIRE DU MANS 2016 PLACES À GAGNER

Article 1

La SEML Le Mans Evénements - Centre des Expositions du MANS, Société d'Economie Mixte au capital de 2 468 149 € dont l'adresse commerciale est située 1 avenue du Parc des Expositions du Mans 72058 LE MANS Cedex 2, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Mans RCS 412 238 065 N° de gestion 97B 193 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Concours Foire du Mans 2016 ».

Article 2

Le « Jeu Concours Foire du Mans 2016 » est organisé du 4/07/2016 au 05/09/2016 à 14 heures. Il s'adresse exclusivement aux particuliers, à l'exception des membres du personnel de la société le Mans Evénements et de toute personne impliquée dans la mise en oeuvre du jeu et de leur famille.

Article 3

Pour participer, il suffit de remplir complètement et de manière sincère le formulaire de participation en renseignant obligatoirement les informations suivantes : nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone et adresse e-mail pour les participations par Internet. Le tirage au sort du jeu aura lieu le 05/09/2016 à 14h00 sur le site de la Foire du Mans www.foiredumans.com.

Article 4

La participation au jeu se fait exclusivement sur le site Internet www.foiredumans.com au plus tard le 05/09/2016 à 14 heures, date limite de réception par nos services en remplissant le bulletin électronique sur le site ci-dessus nommé. Seules les participations par Internet seront prises en considération, les télécopies et les envois d'e-mail ne sont pas admis.

Une seule participation par personne et par jour est autorisée quel que soit le moyen utilisé.

Article 5

Seules les participations correctement remplies et comportant toutes les informations demandées participent à la sélection des gagnants. Les participations incomplètes ou comportant des mentions incohérentes ou fantaisistes ne seront pas prises en compte. Le tirage au sort désignera le gagnant du lot. Une seule dotation par famille : même nom, même adresse.

Nous procéderons également au tirage au sort de plusieurs bulletins supplémentaires de réserve qui seront utilisés dans le cas où le lot ne pourrait pas être attribué au gagnant.

Article 6

En ce qui concerne le « Jeu Concours Foire du Mans 2016 », le tirage est doté de 200 cartes d'invitation à la Foire du Mans 2016 d'une valeur unitaire de 5,50 euros TTC. Il ne sera versé aucune contrepartie en espèces. La SEML Le Mans Evénements – Centre des Expositions du Mans se réserve le droit de modifier la nature du lot si les circonstances l'exigent. La dotation sera disponible à partir du 09/09/2016 (entrée gratuite le jeudi 8 et lundi 12) et sera à retirer aux caisses de la manifestation le jour de votre venue sur présentation d'une pièce d'identité.

Article 7

Les coordonnées des gagnants pourront être consultées sur le site internet de la manifestation, au Centre des Expositions à partir du 09/09/2016 ou adressées sur simple demande écrite à Le Mans Evénements – Centre des Expositions du Mans, 1 avenue du Parc des Expositions 72058 LE MANS Cedex 2.

Article 8

Le gagnant sera informé par e-mail au plus tard le 09/09/2016. Le gagnant ne pourra s'opposer à une éventuelle utilisation publicitaire gratuite de ses coordonnées et photo, à moins de renoncer à son gain.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel les concernant.

Article 9

Les frais d'affranchissement ou de connexion à notre site pour participer au jeu, pour demander le remboursement ou obtenir le règlement seront remboursés sur justificatifs et sur la base du tarif lent en vigueur pour les envois par la poste et sur la base de 6 mns de communications locales pour la connexion à notre site. Cette demande devra être faite par écrit à Le Mans Evénements – Centre des Expositions du Mans, 1 avenue du Parc des Expositions 72058 LE MANS Cedex 2 et ne pourra pas intervenir après le 30 septembre 2016.

Article 10

La SEML Le Mans Evénements – Centre des Expositions du Mans se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler l'opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de tout dysfonctionnement du réseau Internet, de transmission défectueuse ou de perte de courrier postal ou électronique. La connexion de toute personne au site www.foiredumans.com et la participation au jeu par voie électronique se fait sous l'entière responsabilité de chaque participant.

Article 11

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé chez Maître Degan, huissier de justice au Mans. Le non-respect des dispositions du présent règlement entraînera la disqualification pure et simple du participant.

Article 12

Le présent règlement est adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite, expédiée avant la fin de la période de participation, à l'adresse du jeu. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.